

Mr. Speaker then directed the honourable Member for Joliette (Mr. La Salle) to withdraw from the House and he withdrew accordingly.

#### STATEMENT BY MR. SPEAKER

MR. SPEAKER: Yesterday, through inadvertence, a motion standing in the name of the honourable Member for Selkirk (Mr. Whiteway), for the introduction of Bill C-455, An Act respecting public opinion polls, was introduced and the Bill was read the first time, ordered printed and ordered for second reading at the next sitting of the House. All this is reflected in yesterday's *Votes and Proceedings*. I must now bring to the attention of the House, regrettably, that while the document in respect of the motion was prepared, the Bill itself had not been finalized and therefore is not ready for introduction.

Standing Order 69 is very clear. It reads:

"No bill may be introduced either in blank or in an imperfect shape."

I now find myself required to direct that the order for second reading of the Bill be discharged. We should also note that I ordered yesterday that the notice in the name of the honourable Member for Selkirk be carried under "Introduction of Bills" on the *Order Paper* until the Bill is drafted, which I expect will be shortly, and the honourable Member will then be able to proceed to ask leave to introduce it pursuant to standing order.

Accordingly, the order for the second reading of Bill C-455, An Act respecting public opinion polls was discharged.

The Order being read for the consideration of the Business of Supply;

Pursuant to Standing Order 58, Mr. Jelinek, seconded Mr. Baker (Grenville—Carleton), moved,—That this House regards the small business sector as a key to the regeneration of economic growth, increased employment, an improved balance of payments position and increased Canadian ownership of the industrial and resource sectors, and therefore urges the government to end the delay in formulating small business policies by immediately taking steps to:

- (1) implement a Small Business Act, to include a realistic definition of small business, the criterion for which will be owner-management;
- (2) give tax rebates and other incentives to those small businesses which invest in research and development;
- (3) provide an incentive tax credit to any Canadian citizen who makes a direct investment in the equity of a Canadian-owned business;

M. l'Orateur ordonne alors à l'honorable député de Joliette (M. La Salle) de se retirer de la Chambre et ce dernier se retire.

#### DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Hier, par inadvertance, une motion au nom de l'honorable député de Selkirk (M. Whiteway), relative au dépôt du Bill C-455, Loi concernant les sondages d'opinion publique, a été présentée et le bill a été lu une première fois, l'impression en a été ordonnée et la deuxième lecture en a été fixée à la prochaine séance de la Chambre. Tout cela figure aux *Procès-verbaux* d'hier. Je dois maintenant, malheureusement, signaler à la Chambre que, si le document relatif à la motion était rédigé, il n'en était pas de même pour le bill lui-même qui n'était pas au point et par conséquent pas prêt pour le dépôt.

L'article 69 du Règlement est très clair. Le voici:

«Aucun bill ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète.»

Je me vois maintenant obligé d'ordonner que l'ordre portant deuxième lecture du bill soit révoqué. Je signale également aux députés que j'ai ordonné hier que l'avis au nom de l'honorable député de Selkirk paraisse à la rubrique «Dépôt de bills» du *Feuilleton* jusqu'à ce que le bill soit rédigé, ce qui, j'espère, ne tardera pas, et l'honorable député pourra alors demander la permission de déposer le bill conformément au Règlement.

En conséquence, l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-455, Loi concernant les sondages d'opinion publique, est révoqué.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Jelinek, appuyé par M. Baker (Grenville—Carleton), propose,—Que la Chambre considère que le secteur de la petite entreprise est crucial pour régénérer la croissance économique, augmenter le nombre d'emplois, améliorer la situation de la balance des paiements et accroître la part que possèdent les Canadiens dans les secteurs de l'industrie et des ressources et qu'en conséquence elle presse le gouvernement de ne pas retarder davantage l'élaboration de politiques visant la petite entreprise et, à cette fin, de prendre immédiatement des mesures pour:

1. mettre en oeuvre une Loi sur les petites entreprises comportant une définition réaliste de la petite entreprise fondée sur le critère de la direction ou gestion par le propriétaire;
2. accorder des rabais fiscaux et autres stimulants aux petites entreprises qui investissent dans la recherche et le développement;
3. encourager par un crédit fiscal tout citoyen canadien qui investit directement dans la propriété d'une entreprise appartenant à des Canadiens;